



PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL séance du 09/03/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le neuf mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du six mars 2023, sous la Présidence de M. LAVERGNE Didier, Maire.

Le Président : Didier LAVERGNE, le maire

Membres du Conseil Municipal présents :

Thierry SYLVESTRE, Corinne BAILLARGEAU, Bernard CLEMENT, Nadine ECHAROUX, Didier LAVERGNE, Éric SICARD, Erwan SYLVESTRE, Angélique MAUFRAS,

Membre du Conseil Municipal absente:
Carole MONTOUX

Procurations : aucune

Secrétaire de Séance : Corinne BAILLARGEAU

Présents : 8 **Absents :** 1 **Quorum :** 6

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- ✓ **Cartographie Géo16 Créa (délibération)**
- ✓ **Emplacement et construction de la porte de l'an II**
- ✓ **Soutien hôpital de Ruffec (délibération)**
- ✓ **Présentation du budget**
- ✓ **Questions diverses**

DEROULEMENT DE LA SEANCE ET DELIBERATIONS

➤ **Cartographie Géo16 Création (délibération)**

L'ATD16, agence technique du département, a accompagné la commune d'Oradour pour l'adressage. Désormais, pour toute création de données cartographiques, il nous faudrait adhérer à Géo16 Création pour : Adressage (mise à jour), Classement des voies et édition tableau de classement, Zones activités, Signalétique locale, Recensement et qualification patrimoine bâti, parkings, etc., Plan et stratégie d'entretien des espaces verts, Autres. Nous avons besoin de modifier l'adressage : numéros et noms de rues et places à inclure.

Le barème de l'adhésion est calculé selon le nombre d'habitants. Pour la commune d'Oradour, moins de 200 habitants, le coût est de 80€/an.

Le conseil municipal souhaite avoir plus de renseignements avant de délibérer.

➤ **Emplacement et construction de la porte de l'an II**

La porte de l'an II, un arc en pierres de taille, surmonté du linteau « Le 26 avril l'an 2 de la République française 1793 » récupéré lors de la démolition des habitations sises sur cette place de l'an II, pourrait être érigée par les agents techniques, en haut des marches situées en partant de la rue du Dop.
Approbation à l'unanimité du conseil municipal.

➤ **Soutien hôpital de Ruffec (délibération)**

Le service de médecine de l'hôpital de Ruffec est menacé de fermeture. La situation de l'hôpital de Ruffec est caractéristique de la désertification médicale qui atteint nos territoires. Aujourd'hui, la survie du service de médecine polyvalente est en suspens. Depuis 9 mois, le service fonctionne uniquement grâce aux chefs par interim qui se succèdent, le dernier étant arrivé pour 3 semaines, quittant le service le 27 mars 2023, faisant planer encore la menace d'une fermeture du service.

Les communautés de communes val de Charente et Cœur de Charente ont soumis aux communes des motions de soutien.

A l'unanimité, le conseil municipal d'Oradour approuve cette motion de soutien à l'hôpital de Ruffec.

➤ **Présentation du budget**

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, **une section de fonctionnement** et **une section d'investissement**. Chacune de ces sections doit être présentée en **équilibre**, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la **gestion courante** des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de **l'autofinancement** qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les **programmes d'investissements nouveaux ou en cours**. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le **maire** est responsable de la préparation du budget de sa commune. Pour élaborer le budget, il est aidé par la secrétaire de mairie et par M. David PICAUD, du Trésor Public de Ruffec. Est défini un cadre qui indique les conditions et les contraintes financières. Cette étape s'appuie sur les informations transmises par la **Direction générale des collectivités locales (DGCL)** du **ministère de l'Intérieur** et la **Direction générale des finances publiques (DGFIP)**. Il s'agit notamment du montant des dotations versées par l'Etat et de la base d'imposition de certaines taxes, votées par l'Assemblée nationale en loi de finances initiale (LFI).

Après avoir consulté, le 2 mars 2023, les 2 maires adjoints, M. Thierry SYLVESTRE et Mme Corinne BAILLARGEAU, M. le Maire, Didier LAVERGNE présente au conseil municipal ces propositions budgétaires. Celles-ci sont expliquées et discutées. Le document budgétaire sera alors établi en prévision du vote.

➤ **Questions diverses : aucune question**

La séance est levée à 19 heures

Le Maire,
Didier LAVERGNE



La Secrétaire de séance
Corinne BAILLARGEAU

